



**DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES PECHERIES  
COMITE DE L'AGRICULTURE**

**AGR/CA/F/M(2000)1**  
**A usage officiel**

**Système de l'OCDE pour le contrôle des matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international**

**PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION  
DES REPRESENTANTS DES AUTORITES NATIONALES DESIGNEES**

**Paris, 3-5 octobre 2000**

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat en consultation avec le Président et le Vice-président de la réunion.*

*Il est diffusé aux Délégations et aux Autorités nationales désignées, qui sont invitées à formuler des COMMENTAIRES avant le 28 février 2001 (version française) en vue de son adoption à la prochaine réunion.*

**JT00101582**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

**Français - Or. Anglais**

**PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION  
DES REPRÉSENTANTS DES AUTORITÉS NATIONALES DÉSIGNÉES**

**OCDE, Paris, 3-5 octobre 2000**

**1. Allocution d'ouverture et élection du Président**

Le Secrétariat accueille les participants à la réunion. Cette réunion intervient plus de deux ans après la précédente parce qu'aucune solution n'a été trouvée entre temps à la question de l'inclusion ou de l'exclusion des dispositions relatives aux OGM dans le projet révisé de nouveau Système. M. Debois salue la présence des nouveaux délégués et représentants de deux pays observateurs, la République tchèque et la République slovaque, qui ont indiqué vouloir participer au Système.

M. Fletcher (Royaume-Uni), qui a coordonné la révision du Système et présidé les réunions pendant plusieurs années, n'a pas pu venir à la réunion et ne pourra plus assurer son mandat. M. Ackzell (Suède) est élu suite à la proposition du représentant de l'Allemagne, soutenue par les délégués du Canada et de l'Italie. Le successeur de M. Ackzell, dont le mandat de vice-président doit être renouvelé, sera nommé au cours de la réunion.

**2. Adoption du projet de compte rendu succinct de la Réunion de 1998**

Le Secrétariat n'a reçu aucun commentaire après la diffusion en septembre 1998 du projet de compte rendu succinct AGR/CA/F/M(98)1. Ce document est adopté sans modifications.

**3. Adoption du projet d'ordre du jour AGR/CA/F/A(2000)1**

Le Secrétariat a reçu deux propositions de nouveaux points à ajouter à l'ordre du jour. Cette information a été communiquée aux délégués avant la réunion :

- La FIS a proposé d'examiner s'il était possible, dans le cadre du Système pour les semences et plants forestiers, d'étendre l'accréditation à certaines activités officielles de certification (échantillonnage, étiquetage et essais de semences), comme cela se fait déjà pour les espèces agricoles dans le cadre des Systèmes de l'OCDE pour les semences.
- L'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) a proposé d'étudier une possible coopération, qui pourrait inclure la promotion de l'utilisation des Systèmes de l'OCDE pour les semences par de nouveaux pays.

De plus, la France a proposé de faire un point rapide sur la situation des "vergers à graines d'équivalent-clones F1".

Ces points seront ajoutés à l'ordre du jour dans la rubrique "Autres questions". La liste des documents est mise à jour, et le projet d'ordre du jour amendé est adopté.

## **4. Information sur le nouveau Système proposé**

### **4.1 *Approbation du Système par le Comité et le Conseil de l'OCDE : point sur la situation***

Le document AGR/CA/F(2000)6 contient la dernière version de nouveau Système proposé, datée de mars 1997 (et diffusée à la réunion de 1997 en tant que document de séance). Il s'agit de la version révisée du Système soumis au Comité de l'agriculture de l'OCDE en décembre 1996 [AGR/CA(96)25] modifiée par le Corrigendum 1 et comportant quelques améliorations rédactionnelles. Les références aux OGM que les États-Unis souhaitaient voir supprimées et que la Communauté européenne souhaitait conserver, sont indiquées en caractères gras et italiques.

Le Secrétariat rappelle qu'il a tenté au mois de décembre 1999 de soumettre une nouvelle fois le projet de Système révisé au Comité de l'agriculture de l'OCDE, en lui proposant de maintenir les clauses contestées mais de suspendre leur mise en œuvre jusqu'à ce que des mesures adéquates puissent être approuvées. [voir AGR/CA(99)17, diffusé à tous les délégués dans la Note d'information No.5 le 17/12/2000]. Le Comité a conclu qu'il était encore trop tôt pour adopter le projet de Système révisé de 1996 compte tenu des discussions en cours au plan international.

Toutefois, le Comité a recommandé que *“la proposition de suspension de la mise en œuvre des clauses OGM du projet soit explorée comme solution permettant son entrée en vigueur”* [Compte rendu de la réunion du Comité des 14 et 15 décembre 1999, AGR/CA/M(99)2, point 44].

De plus, le Comité a *“invité le Secrétariat à convoquer une réunion avec les délégations des États-Unis, de l'Union européenne (et d'autres pays intéressés) afin d'examiner la proposition”*.

### **4.2 *Contacts entre la Communauté européenne, les États-Unis et le Secrétariat : point sur la situation***

Après avoir soigneusement examiné plusieurs solutions envisageables pour sortir de l'impasse sur la question des OGM, les participants à la réunion de 1998 des Autorités nationales désignées ont proposé que les États-Unis et l'Union européenne se réunissent pour tenter de trouver une solution. Le Secrétariat indique que plusieurs échanges de vues informels ont eu lieu depuis avec les délégations des États-Unis et de l'Union européenne, mais qu'aucun véritable progrès n'a été accompli.

Entre temps, l'Union européenne a pris plusieurs mesures et a achevé la révision du système de l'UE sur la certification des semences forestières. La nouvelle Directive du Conseil 1999/105/CE concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction a été adoptée le 22 décembre 1999 (Journal Officiel n°L011 du 15 janvier 2000). Le système de l'UE est très proche du Système révisé de l'OCDE et comporte une liste d'informations requises sur les graines forestières génétiquement modifiées (*voir comparaison ci-après, sous le point 8*). Les pays Membres de l'UE sont actuellement en train d'adapter leurs législations respectives à la nouvelle Directive qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2003.

### **4.3 *Perspectives du nouveau système proposé et actions de suivi possibles***

#### **4.3.1 *Discussions***

Les délégués estiment qu'il convient d'adopter sans plus attendre le nouveau Système proposé qui est l'aboutissement de 5 années de consultations et de réunions de vaste portée, qui ont permis de remanier complètement la version de 1974. Ce système de certification offre l'option la plus large et la mieux adaptée à la situation actuelle et aux perspectives du marché des semences forestières.

En outre, l'attentisme actuel est préjudiciable dans la mesure où il dissuade les pays intéressés de demander à participer au Système.

Les délégués des pays et les observateurs (BIAC, FIS, IUFRO) engagent un large débat au cours duquel :

- Il est confirmé que les participants approuvent à l'unanimité tous les points techniques du projet de Système révisé, à l'exception des quelques lignes relatives à la question des OGM ;
- L'évolution rapide de ces questions au plan scientifique, dans les politiques nationales et dans l'opinion publique est soulignée ;
- Il est rappelé que tout exportateur de semences doit respecter, outre les dispositions du Système, les règles particulières du pays importateur s'il y a lieu, ce qui serait déjà le cas pour l'étiquetage des semences transgéniques dans les pays de l'UE ;
- Il est noté que la question des OGM a été également examinée dans d'autres groupes de l'OCDE (Systèmes de l'OCDE pour les semences agricoles, rapport du G8, Groupes de travail sur la sécurité des aliments et sur la biotechnologie, etc.) et dans d'autres enceintes internationales, telles que le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique, dont la mise en œuvre fera l'objet d'une première réunion en décembre prochain.

#### 4.3.2 *Action requise*

**Le Secrétariat suggère de préparer une nouvelle proposition pour la prochaine réunion du Comité de l'agriculture qui se tiendra du 27 au 29 novembre 2000.** La contribution des Autorités nationales désignées à cette réunion et l'établissement de contacts informels favorables au niveau du Comité pourraient ouvrir la voie d'un compromis.

La nouvelle proposition comporterait 2 volets :

Volet A: La version révisée du texte déjà présenté mais sans les dispositions relatives aux OGM (partie faisant l'objet d'un consensus);

Volet B: Les dispositions relatives aux OGM (clauses contestées), qui seront à nouveau examinées en vue d'être éventuellement insérées dans le Volet A, et leur application volontaire à la demande du pays importateur dans le cas d'échanges de semences transgéniques.

Une première version du Volet B, comprenant une introduction explicative, a été distribuée aux participants à la réunion.

Les délégués de l'UE et des États-Unis confirment qu'ils sont prêts à examiner une nouvelle proposition mais qu'ils doivent consulter leurs Autorités respectives avant tout engagement. Le Secrétariat devra également vérifier avec le Service juridique de l'OCDE la faisabilité d'un tel projet de Décision du Conseil.

*Il est décidé que le Secrétariat diffusera le plus rapidement possible après la réunion un projet finalisé pour commentaires avant la fin de mois d'octobre. Des contacts seront établis avec les parties prenantes, suivis d'une éventuelle action en novembre afin de soumettre le nouveau projet à la prochaine réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE.*

## 5. Pays participants, pays ayant présenté une demande d'adhésion et pays intéressés

Le Secrétariat a mis à jour la liste des pays participants ou ayant officiellement envoyé une demande d'admission aux Codes et systèmes agricoles de l'OCDE [AGR/CA/F(2000)1 daté du 27 juillet].

Comme convenu à la réunion de 1998, Madagascar a été officiellement admis au Système par la Décision du 10 décembre 1998 du Conseil de l'OCDE et devient le 22ème pays participant. Le document "bande bleue" correspondant [C(98)179/FINAL] a été envoyé début 1999 à tous les pays participants et observateurs.

La République slovaque est en passe de devenir Membre de l'OCDE à part entière. Le pays participe déjà aux Systèmes pour les semences agricoles de l'OCDE et fait savoir à la réunion qu'il souhaiterait participer au Système pour le contrôle des matériels forestiers dès que la procédure générale d'adhésion sera achevée. M. Hoffman, Ministère de l'Agriculture, Division des forêts, souligne l'importance des activités forestières (superficies, volumes de bois, production de semences et de plants d'arbres) au plan national et dans les échanges avec les pays d'Europe centrale et d'autres pays. Il indique par ailleurs que son pays souhaite mettre sa législation forestière en conformité avec celle de l'UE. Le Secrétariat fournira la documentation de base et restera en contact avec la Division des forêts et avec la représentation de la Slovaquie près l'OCDE à Paris. L'Autorité slovaque enverra une lettre officielle le moment venu.

Le délégué de la République tchèque, M. Vancura, Directeur du département de l'exploitation forestière, Ministère de l'Agriculture, confirme que son pays souhaite être admis au Système comme il l'avait annoncé aux représentants au cours de la réunion de 1998. Une réunion a été organisée avec MM. Debois et Dagallier (Secrétariat de l'OCDE) en octobre 1999 à Prague. Bien que Membre de plein droit de l'OCDE, la République tchèque a décidé d'offrir à deux experts la possibilité de venir étudier ses activités dans le domaine des semences forestières. La demande d'admission a toutefois été différée en raison de la préparation de la nouvelle loi sur les forêts. Cette loi ne portera pas uniquement sur la production de semences et de plants forestiers mais concernera toutes les activités forestières, en vue d'une harmonisation avec la législation de l'UE. Elle devrait être achevée fin novembre et les décrets d'application seront ensuite mis en œuvre. L'OCDE pourrait organiser une visite d'évaluation en mai 2001.

Le Secrétariat indique qu'au cours des deux dernières années, d'autres pays ont manifesté de l'intérêt pour le Système et demandé un exemplaire des Règles :

Slovénie, Unité pour les semences et les plants forestiers de l'Institut forestier slovène, Ljubljana, octobre 1998 ;

Malaisie, Projet germano-malaisien d'acquisition de matériel forestier, (GTZ) avril 1999 ;

Uruguay, Institut national des semences INASE, Montevideo, documentation demandée par le délégué national à l'occasion de la réunion annuelle des Systèmes de l'OCDE pour les semences agricoles, tenue en mai 1999 à Paris ;

Botswana, Centre national des semences forestières, Gaboroné, contact pris par l'intermédiaire de l'agence de coopération du projet GTZ, juin 1999;

Argentine, Institut national des semences INASE, Direction de la certification et du contrôle, Buenos Aires, juillet 1999 ;

République fédérale de Yougoslavie, Institut pour la foresterie, Belgrade, novembre 1999. Une information a été fournie mais aucune demande officielle d'admission n'a pu être acceptée à cette époque en raison du statut controversé du pays aux Nations Unies.

Mexico, Délégation mexicaine près l'OCDE, Paris, février 2000;

Burkina Faso, Centre National des Semences Forestières, Ouagadougou, septembre 2000. Créé en 1983 avec le concours de la FAO, ce centre mène des activités de collecte et de distribution de semences. La lettre mentionne l'aide apportée actuellement par un Institut forestier de Belgique (Gembloux).

Le Secrétariat a pris contact avec la délégation de la Grèce près l'OCDE au sujet de sa participation au Système (participation aux précédentes réunions, réponses aux questionnaires régulièrement envoyées au Secrétariat) sans adhésion officielle. Depuis 15 ans, la Pologne a manifesté à plusieurs reprises son intérêt, mais également sans adhérer.

M. Nanson (Belgique) mentionne le Maroc et le Sénégal, qui sont tous les deux techniquement avancés dans leurs activités sur les semences forestières et qui remplissent les conditions requises pour être admis au Système de l'OCDE.

M. Morandini (Italie) se félicite de l'intérêt manifesté par de nombreux pays en développement pour le Système de l'OCDE mais souligne que la cotisation annuelle, bien qu'elle soit actuellement peu élevée, pourrait constituer une pierre d'achoppement pour certains d'entre eux. Il ajoute que la FAO a mené une étude au Maroc, qui confirme que ce pays est prêt à mettre en œuvre un Système international de certification.

La Hongrie, qui a développé des contacts avec la Slovaquie et rencontré des conditions commerciales favorables, soutient sa demande d'admission et indique que la Loi hongroise sur les forêts qui a été adoptée récemment pourrait constituer une référence utile pour ce pays.

M. Gordon (CPFUE) mentionne le projet Danemark/Banque mondiale mis en œuvre en Inde qui encourage l'utilisation du Système de l'OCDE. L'utilisation du système ferait partie des recommandations qui ont été formulées au plan national (Direction des forêts) et également dans la région du Madhya Pradesh.

La Suède indique que les échanges de semences forestières avec les pays voisins se développent, en particulier avec le Bélarus à qui il est demandé de faire une demande d'admission au Système de l'OCDE pour exporter des semences vers la Suède.

M. Orlinski (OEPP) informe les participants d'un nouveau projet forestier auquel les pays de l'ex-URSS sont étroitement associés. Il offre l'aide de l'OEPP en cas de besoin pour établir des contacts avec des correspondants adéquats.

## **6. Financement du Système**

### **6.1 Budget du Système**

M. Debois présente le budget du Système pour 2000 et 2001 (*voir dernière page du Document de séance No. 2*). Les totaux sont pratiquement les mêmes que les années précédentes. Une légère hausse (+ 4 %) à caractère essentiellement technique a été proposée pour le budget 2001.

Trois pays, la Roumanie, le Rwanda et les États-Unis doivent des arriérés. La Roumanie s'apprête à apurer ses compte une fois qu'elle aura procédé au transfert administratif des compétences. Le courrier adressé au Rwanda est resté sans réponse. En ce qui concerne les États-Unis, le problème est lié au système de financement en place. Ce système est fondé sur les échanges, et ceux-ci évoluant à la baisse, aucun

financement adéquat ne devrait être disponible à moyen terme. La viabilité et la stabilité des ressources devront faire l'objet d'un examen entre le Secrétariat et l'Autorité désignée des États-Unis.

## 6.2 *Nouveau barème de contributions*

Le Secrétariat propose dans le Document de séance No. 2 de réviser le barème des contributions. La nouvelle cotisation annuelle devrait comprendre deux parties :

- Une somme forfaitaire qui sera versée par tous les pays, complétée par
- Une somme calculée pour chaque pays conformément au barème officiel de l'OCDE (basé sur le taux de croissance de l'économie nationale par habitant).

M. Worrel (Service des Finances et du Budget de l'OCDE) explique que ce processus de révision a déjà été mené et approuvé par d'autres groupes de l'OCDE qui, à l'instar du Système pour les semences forestières, sont financés par les seules contributions des pays participants (Partie II du budget). Cela conduirait à considérer les pays Membres et non membres de l'OCDE sur un pied d'égalité et à resserrer la fourchette des contributions. Le financement devrait mieux refléter le faible niveau des activités de certification et les coûts d'ajustement des pays en développement participant au Système, qui ne font généralement pas partie de l'OCDE, de même que l'activité réduite de certification OCDE des cotisants les plus importants (États-Unis principalement).

Des calculs sont proposés sur la base d'une somme forfaitaire de 5.000 et de 10.000 FRF.

Mme Ramamonjisoa (Madagascar) indique que malgré le faible niveau de contribution qui leur est appliqué à l'heure actuelle, les pays en développement ont déjà du mal à trouver chaque année la somme demandée alors qu'ils ne bénéficient plus d'aucune aide extérieure. M. Fürst (Suisse) se demande s'il n'existe pas d'autre système de financement permettant la prise en charge des contributions des pays en développement. Un tel système répondrait aux préoccupations de la FAO.

Il est répondu qu'en appliquant l'un ou l'autre des deux niveaux de cotisation forfaitaire proposés, les pays les plus faibles économiquement verraient leur contribution annuelle réduite.

La Suisse préconise d'appliquer le niveau de cotisation forfaitaire le plus bas et, *en conclusion, la réunion décide que le Secrétariat soumettra au Comité de l'agriculture de l'OCDE une proposition prévoyant un paiement forfaitaire de 5.000 FRF qui, si elle est acceptée, sera transmise au Conseil pour adoption.*

## 7. **Statistiques sur la mise en œuvre du Système**

### 7.1 *Poids des semences certifiées*

#### 7.1.1 Tableaux de synthèse

Depuis la dernière réunion, le Secrétariat a parachevé les tableaux de synthèse des poids de semences forestières certifiées, utilisées ou commercialisées pour les périodes suivantes :

1996/97	Document AGR/CA/F(99)2 + Corrigendum 1
1997/98	Document AGR/CA/F(99)5
1998/99	Document de séance No.3 distribué à la présente réunion (projet).

En raison de certaines réponses tardives au questionnaire annuel, le tableau 1998/99 n'a pu être terminé à temps pour la réunion. Il sera achevé par le Secrétariat dans les meilleurs délais (attente de la réponse de la France).

Tous les pays participants fournissent actuellement des données régulièrement à l'exception du Rwanda. La Grèce a également envoyé un tableau national sur la certification qui a été joint pour information, ce pays de l'OCDE ne participant pas officiellement au Système. Madagascar, qui avait fourni des données de certification nationale uniquement pour 1997/98, a notifié pour la première fois avec la campagne 1998/99 des données sur les semences certifiées OCDE. Le délégué indique que, comme prévu, la certification OCDE a stimulé la production nationale et les exportations de semences.

La distinction introduite récemment dans le questionnaire entre les données de l'UE et celles des autres pays est confirmée et jugée utile et commode. La notification et la synthèse des données sur les poids de semences constituent un bon indicateur du développement du Système.

Les tableaux de synthèse montrent clairement l'importance des catégories "identifiée" (étiquette jaune) et "sélectionnée" (étiquette verte), par rapport aux autres catégories telles que "matériel non contrôlé issu de vergers à graines" et "matériel testé". Les chiffres concernant les importations et les exportations de semences restent incomplets. Il ne reflètent pas les quantités totales de semences échangées pendant la période considérée étant donné que plusieurs pays n'ont pas été en mesure de fournir des données complètes sur leurs importations et leurs exportations.

En résumé, la quantité totale de semences certifiées OCDE indiquées dans les documents reste modeste, puisqu'elle se situe entre 900 et 1,100 tonnes par an. Les délégués soulignent que le but du Système n'est pas uniquement d'évaluer le poids des semences certifiées OCDE faisant l'objet d'échanges internationaux. Ce Système est aussi implicitement utilisé pour d'autres types d'échanges et sert de référence pour classer les matériels de base ou de reproduction et mettre en œuvre un contrôle au plan national.

#### 7.1.2 Proposition de révision des statistiques sur le poids des semences

Lors de la réunion de 1998, les participants ont examiné la possibilité d'élargir le champ d'application des statistiques aux valeurs commerciales au moyen d'une pondération appropriée par espèces, et la Suède s'est proposée d'effectuer une conversion et une estimation provisoires.

M. Ackzell présente le document AGR/CA/F(2000)4 intitulé "*Statistiques globales de l'OCDE sur la mise en œuvre du système des matériels forestiers de reproduction*" qui analyse les facteurs à prendre en compte pour convertir les poids bruts de semences en nombre d'arbres vivants obtenus.

Une proposition axée sur le nombre de semences et le nombre potentiel de plants est examinée. De l'avis général, cette question devrait être laissée à l'appréciation des Autorités désignées qui semblent les mieux placées pour connaître les taux de conversion applicables à chaque espèce.

Plusieurs délégués (Finlande, Pays-Bas, Hongrie) font valoir que ces données seront difficiles à harmoniser. Le nombre moyen de semences/kg est très variable selon les espèces, mais cette information est généralement bien connue des Autorités désignées pour les espèces présentes dans leur pays.

Le poids des semences certifiées, par espèce, apparaît donc comme la donnée la plus importante car il peut donner lieu à une conversion. Une estimation peut être effectuée sur cette base si besoin est ; une conversion systématique plus poussée ne donnerait pas plus d'informations et semble sans intérêt.

*Les participants à la réunion décident de ne pas modifier les statistiques sur les poids de semences.*



## 7.2 Liste récapitulative des matériels de base admis

Le Secrétariat a complété la liste provisoire des matériels de reproduction de catégorie sélectionnée distribuée à la réunion de 1998. Le document final AGR/CA/F(99)4 a été diffusé en octobre 1999.

Il présente les tableaux nationaux de 22 pays, par espèce et le cas échéant par région de provenance, comprenant les peuplements sélectionnés dont les semences récoltées sont certifiables avec une étiquette verte (matériel de base de catégorie "sélectionnée"). Tous ces pays participent au Système de l'OCDE à l'exception de la Grèce qui a fourni des données nationales et peut certifier selon l'UE uniquement.

Le tableau de synthèse figurant à la fin du document rassemble au total 106 espèces pour lesquelles existent des peuplements porte-graines sélectionnés dans au moins un des pays ; la surface totale des peuplements s'élève à 500 000 hectares.

Le document donne des explications pour chaque pays, notamment en ce qui concerne la définition des régions de provenance.

Il indique en outre les dix espèces (ou groupes d'espèces) qui occupent les superficies les plus importantes et qui représentent globalement près de 97 % de la surface totale des peuplements porte-graines sélectionnés pour la zone climatique européenne. Avec l'inclusion des données de Madagascar et du Rwanda plusieurs nouvelles espèces tropicales ont été ajoutées à la liste ; cet élargissement est considéré comme un axe de développement intéressant du Système.

Les peuplements porte-graines sélectionnés fournissent la majeure partie des matériels de base disponibles pour la certification des semences. Ces statistiques par zone ne sont pas d'une très grande précision et n'offrent pas de chiffres très détaillés, mais elles indiquent une autre utilisation possible du Système.

*Les délégués recommandent que le Secrétariat complète ce document en y ajoutant d'autres catégories (notamment les vergers à graines) lorsque ces informations existent.*

*Les délégués sont invités à continuer d'envoyer leurs informations mises à jour (document papier, adresses de sites web) concernant les matériels de base admis pour les différentes catégories.*

## 8. Comparaison entre le nouveau système proposé de l'OCDE et la nouvelle Directive de l'UE 1999/105/EC

Il est rappelé à tous les délégués que l'objectif premier de la Directive récemment adoptée par l'UE concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction est de réglementer les échanges entre les pays de l'Union européenne en tant que marché unique (Art.1) ; les matériels destinés à l'exportation vers des pays tiers ne sont pas concernés (Art.3.4) et les matériels destinés à l'importation peuvent bénéficier d'une équivalence par dérogation.

La Directive a été établie en s'appuyant sur les fondements techniques du projet révisé de Système de l'OCDE.

Aucun document comparatif n'est distribué à la réunion mais le Président résume les principaux points communs et différences, en s'appuyant sur un mémorandum préparé par M. Fletcher.

Les deux textes sont analogues en ce qui concerne :

- Les types de matériels de base (sauf point 3. ci-après).
- Les critères utilisés pour délimiter les Régions de provenance.
- “Registre national” et “Liste nationale des matériels de base” doivent être tenus à jour et maintenus à disposition.
- 4 catégories de matériels de reproduction identiques. Les exigences auxquelles doivent satisfaire les matériels de base destinés à la production de matériels de reproduction certifiés sont pratiquement les mêmes (sauf point 4 ci-après).
- Référence spécifique aux OGM, certifiables uniquement dans la catégorie “testée” (voir point 7 ci-après).
- Rôle similaire de l’Autorité désignée : approbation des matériels de base, autorisation, contrôle, etc.
- Mêmes informations devant figurer obligatoirement sur l’étiquette/le document accompagnant les graines/plants commercialisés.
- Même couleur des étiquettes, lorsque les couleurs sont utilisées.

Les différences relevées sont :

- 1) Le Système de l’OCDE est “volontaire” : un pays peut l’appliquer aux espèces, types de matériels de base et catégories de matériels de reproduction de son choix.  
La Directive communautaire a caractère “obligatoire” : ses dispositions doivent être appliquées par les États membres à toutes les espèces, types ou catégories, sauf dérogation.
- 2) La Directive CE s’applique à une liste d’espèces préétablie ; le Système de l’OCDE couvre toutes les espèces que les pays souhaitent y inclure.
- 3) Matériels de base : les “plantations issues de graines” ne figurent pas dans la Directive CE.
- 4) Très légères différences entre les prescriptions applicables aux matériels de base destinés à produire du matériel de reproduction de catégorie “identifiée”.
- 5) Registre national : le détail des informations à consigner est précisé dans le texte de l’OCDE, tandis que la CE laisse chaque État libre d’enregistrer les matériels selon son propre système.
- 6) Après la récolte, un “certificat-maître d’identité” est délivré dans le cas de la CE. Dans le Système de l’OCDE, un “certificat de provenance” ou “d’identité” est délivré par catégorie (les informations fournies restent les mêmes).
- 7) S’agissant des OGM, la Directive CE fixe des conditions supplémentaires (Art.5).

## 8) Différences d'étiquetage :

- Dans le texte CE les matériels "non destinés à des fins forestières" sont traités à part.
- Informations supplémentaires demandées par la CE concernant la qualité externe des semences (Art.14.2) et des plants (Art.6.3).

Les participants à la Réunion concluent que les deux Systèmes demeurent tout à fait compatibles étant donné que la nouvelle Directive de la CE s'appuie largement sur les travaux du Groupe d'experts de l'OCDE. Les différences relevées ne sont pas susceptibles d'entraîner des divergences dans la qualité des semences ou des risques significatifs supplémentaires pour l'utilisateur des semences. Les exigences spécifiées dans le système CE s'appliquent toutefois à toute semence destinée à être importée dans l'UE.

*Un travail de comparaison détaillée analogue à celui-ci devra être effectué lorsque le nouveau Système de l'OCDE aura été adopté.*

## 9. Examen des premières expériences de mise en œuvre du nouveau Système par les pays

Un débat général sur cette question est jugé prématuré. Des informations détaillées seront fournies dans les rapports nationaux examinés sous le point 11 de l'ordre du jour.

Les États membres de l'UE confirment qu'ils sont tous en train d'adapter leur législation nationale à la Directive adoptée en décembre dernier.

Les nouveaux pays admis à participer, notamment Madagascar, indiquent que leurs activités de certification et de contrôle des semences forestières s'appuient sur le Système révisé de l'OCDE. Les pays d'Europe centrale déclarent qu'ils s'emploient à adapter leurs législations nationales aux prescriptions de l'UE, ce qui assurera leur conformité au nouveau Système de l'OCDE.

En conclusion, le nouveau Système de l'OCDE est considéré techniquement satisfaisant pour les activités actuelles de certification des semences et est déjà utilisé dans certains cas.

## 10. Examen du fonctionnement du Système de l'OCDE en Roumanie

La Roumanie a préparé un document AGR/CA/F(2000)5 décrivant la mise en œuvre du Système forestier de l'OCDE dans le pays. Mme Moise présente le système forestier national, avec des cartes et des organigrammes, et fournit des informations détaillées.

La superficie boisée représente 27% du territoire roumain. Elle comprend 15 régions de provenance, subdivisées en sous-régions selon des critères écologiques. Actuellement les forêts sont gérées par l'État mais une privatisation partielle est en cours.

L'activité de certification des semences forestières est soumise à la Loi Nationale de 1996 (réglementation nationale) et aux règles du Système de l'OCDE (commerce international). Les peuplements de plusieurs espèces de sources sélectionnées figurent au Catalogue national. Dans le cas des espèces du genre *Populus* et des saules, les clones homologués sont autorisés pour la production de semences.

Certains vergers à graines, qui pourraient être inclus dans la catégorie "qualifiée" sont actuellement testés. Ils pourraient être agréés à terme pour la production de matériels de catégorie "testée".

Le Ministère est l'Autorité chargée de la certification et du contrôle dont la mise en œuvre est assurée par les unités régionales de l'Institut de recherche forestière.

Même dans les parcelles qui seront privatisées, l'État continuera de contrôler la destination et l'usage forestiers. Par exemple, les peuplements porte-graines privatisés poursuivront leur activité de production de semences et ne pourront pas servir à la production de bois ou à d'autres usages. Certaines activités privées d'exportation de semences sont en train de se développer.

Des travaux ont été lancés pour adapter pleinement le système national de certification aux dispositions de l'UE, en vue de l'adhésion future du pays à l'Union.

## **11. Rapports des pays : Évolution de la certification des semences forestières dans les pays depuis la réunion de 1998**

La Hongrie propose une présentation Power Point très complète de son système national de certification. M. Bach décrit la loi et le décret sur les semences ainsi que les annexes récemment adoptées afin d'organiser l'ensemble de la procédure de certification et de contrôle : liste des espèces, cartes des régions de provenance, essais et registre, prescriptions et normes applicables aux matériels de base selon la catégorie de semences à produire. Un organigramme de l'Institut national chargé du contrôle de la qualité en agriculture (OMMI) qui inclut le contrôle des semences forestières est présenté. Ce travail de réorganisation vise notamment à assurer l'harmonisation avec la législation de l'UE.

Une brochure publiée cette année contenant le "Décret N° 91/1997 sur le matériel forestier de reproduction" et le "Système de certification des matériels forestiers de reproduction en Hongrie" est distribuée à tous les participants.

M. Morandini, qui a participé à la mission d'évaluation qui a précédé l'admission du pays en 1989, félicite les délégués hongrois des importants progrès réalisés et de la parfaite mise en conformité au Système de l'OCDE.

Tous les délégués des États membres de l'UE indiquent que leurs législations nationales concernant les matériels forestiers de reproduction sont en train d'être harmonisées avec la Directive européenne 1999/105/CE.

L'Autriche informe les représentants qu'une révision de ses régions de provenance est en cours.

L'Irlande insiste sur la nécessité d'assurer une bonne traçabilité et l'étiquetage précis des semences destinées au commerce international, en évoquant un problème rencontré récemment avec des lots de semences de *Fraxinus excelsior*.

La Norvège informe les délégués des effets des conditions climatiques sur les descendants au cours de la phase de reproduction dans les vergers à graines d'Épicéa commun. Lorsque des semences sont produites dans des conditions plus chaudes que celles qu'ont connu leurs parents sur leurs sites d'origine, les descendants n'ont pas les mêmes phénotypes que les parents et leurs performances sont celles de semences de provenances plus méridionales. M. Skrøppa met à la disposition des délégués les connaissances dont il dispose et fournira une information plus complète à ses collègues qui ont rencontré ce même type de problème.

Madagascar indique qu'il n'a pas été difficile de mettre en œuvre le système de certification de l'OCDE après l'admission du pays fin 1998 car ce Système était déjà appliqué. Mme Ramamonjisoa ajoute que depuis l'année dernière la gestion des forêts doit également s'inscrire dans la stratégie nationale de protection de la biodiversité.

## 12. Information du “Sous-Groupe sur l’harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie” concernant la foresterie

Le “Sous-Groupe sur l’harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie” de la Direction de l’environnement de l’OCDE mène des travaux dans le domaine de la foresterie :

- Des “documents-consensus” sur l’Épicéa commun et l’Épicéa d’Engelmann sont distribués à tous les participants ; des documents sur d’autres espèces (Peuplier, Bouleau blanc d’Europe, Pin blanc, Épicéa Sitka) sont en préparation. Des travaux sont prévus sur d’autres essences : *Prunus* et *Citrus*.
- Un atelier sur les considérations environnementales concernant les arbres génétiquement modifiés a été organisé en septembre 1999 en Norvège. M. Fletcher a été invité à cet atelier en sa qualité de président du Système et y a présenté les activités du Système de l’OCDE. M. Fletcher a préparé un document d’information récapitulant les principales conclusions de l’atelier AGR/CA/F(2000)3 que présente M. Skrøppa. Le compte rendu succinct de l’atelier et les actes complets sont en cours de préparation à la Direction de l’environnement [*ils seront diffusés sous la cote ENV/JM/BIO(2000)5 et 5/ADD*].

Le BIAC souligne qu’il est nécessaire de garantir la sécurité juridique pour les entreprises qui produisent et commercialisent des arbres génétiquement modifiés, notamment en traitant les questions d’étiquetage.

D’autres délégués (Allemagne, Suède) ayant participé à l’atelier confirment qu’il a présenté un grand intérêt pour tous les participants car il a permis d’examiner les aspects scientifiques et l’évolution récente de la recherche sur les arbres génétiquement modifiés dans plusieurs pays et de faire ressortir les différences en matière d’évaluation des risques entre l’Amérique du Nord et l’Europe.

- Le bulletin “OECD Biotechnology Update” No.8 du 29 septembre 2000, qui a été préparé par le Groupe interne de coordination pour la biotechnologie, est distribué aux participants. Il récapitule les travaux horizontaux menés à l’OCDE sur ce sujet.

## 13. Exposés des organismes internationaux

FIS/ASSINSEL M. Martinez (Secrétariat de la FIS) présente M. Arie Boevé, le nouveau président du Groupe de la FIS sur les semences d’arbres forestiers et d’arbustes. M. Boevé, qui a une longue expérience dans l’industrie semencière néerlandaise et dans le domaine du commerce international des semences, explique la demande adressée par la FIS à l’OCDE en ce qui concerne l’accréditation des activités d’échantillonnage et d’essai (voir point 14 ci-après). Les entreprises du secteur des semences forestières ont de plus en plus besoin d’obtenir sans délai les résultats des analyses de semences en raison de la mondialisation du marché des semences et des exigences de la production à flux tendus. La germination après récolte peut être importante et nuire aux récoltes annuelles. Les semences d’arbres sont souvent stockées pendant de longues périodes. De plus, l’analyse des semences de certaines espèces d’arbres exige des techniques spéciales qui peuvent prendre beaucoup de temps. Les laboratoires de l’ISTA sont souvent surchargés de travail. Déléguer certaines activités d’échantillonnage ou d’essai aux semenciers permettrait d’obtenir des résultats plus rapidement et de répondre ainsi aux besoins croissants de l’industrie.

M. Martinez informe les participants du prochain changement de nom de la FIS/ASSINSEL qui sera rebaptisée Fédération internationale des semences (FIS), suite à la fusion des deux organisations.

CPFUE M. Gordon, Secrétaire, explique la baisse d'activité du Comité chargé des pépinières forestières au sein de l'UE (CPFUE). Après une période florissante de reforestation, de nouvelles tendances sont apparues dans la gestion forestière, comme le montre très bien la visite sur le terrain organisée en Allemagne. Du fait de l'importance croissante accordée aux espèces locales et à la régénération naturelle, les échanges de semences et de jeunes plants forestiers ont diminué.

M. Gordon souligne que le problème toujours non résolu de l'"origine" constitue une importante barrière aux échanges. Il apparaît indispensable de dresser une liste des origines acceptables dans le cadre de la Directive de l'UE. Les délégués sont instamment invités à trouver une solution avant que les matériels de catégorie "identifiée" ne deviennent inacceptables en raison des restrictions nationales.

Le CPFUE appuie la demande de la FIS en faveur du développement de l'accréditation d'entreprises privées pour les activités d'échantillonnage, d'étiquetage et d'essais de semences.

IUFRO M. Muhs, Président du Groupe sur la réglementation des matériels forestiers de reproduction de l'IUFRO rappelle aux délégués que l'Union internationale des instituts de recherche forestière est une instance formée de scientifiques. L'IUFRO traite une large gamme de sujets dans le cadre de nombreux groupes de travail et organise des réunions et des conférences, souvent en partenariat avec d'autres organisations et instituts techniques.

Son Groupe sur la réglementation des matériels forestiers de reproduction propose aux participants à la Réunion de collaborer plus étroitement et de contribuer à promouvoir l'utilisation du Système de l'OCDE pour les semences et les plants forestiers. L'IUFRO constate qu'il serait nécessaire d'établir des règles concernant les matériels de reproduction d'espèces tropicales. L'IUFRO et l'OCDE pourraient probablement apporter aux pays en développement une aide sur les aspects spécifiques du commerce international de ces matériels.

M. Morandini partage cette opinion. M. Nanson souligne qu'une meilleure connaissance des règles internationales de certification des semences pourrait certainement bénéficier aux programmes de recherche dans plusieurs pays et éviter de perdre du temps et de l'argent en se concentrant uniquement sur les bonnes questions.

Les participants à la réunion sont favorables à cette proposition. Le Secrétariat de l'OCDE propose dans un premier temps de renforcer sa participation aux réunions de l'IUFRO, notamment dans les pays qui pourraient adhérer au Système. A l'avenir, l'OCDE et l'IUFRO pourraient envisager de tenir des réunions, conférences ou ateliers conjoints dans les pays tropicaux.

BIAC Mme Parks présente le Comité Consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE, qui est un organe consultatif représentant les entreprises. Elle rappelle son intervention dans le débat sur les OGM (voir plus haut).

OEPP M. Orlinski exprime son intérêt pour le développement du Système de l'OCDE, propose de prendre contact avec certains pays intéressés par le Système et mentionne les instituts nationaux chargés de la protection des végétaux comme sources possibles d'informations supplémentaires pour les statistiques relatives aux importations/exportations de semences.

## 14. Autres questions

### 14.1 *Accréditation des activités d'échantillonnage, d'étiquetage et d'essais de semences*

En guise d'introduction, le Secrétariat explique que les Systèmes de l'OCDE pour la certification des semences agricoles autorisent la délégation de certaines activités nécessaires à la certification telles que les inspections sur le terrain, l'échantillonnage, l'étiquetage et les essais de semences. Ces activités peuvent être effectuées par des personnes/entreprises privées au lieu d'être confiées à des instances officielles. Cette « accréditation » de certaines tâches est soumise à plusieurs conditions. Elle nécessite l'autorisation et est exécutée sous la direction de l'Autorité désignée, qui en assume la responsabilité finale.

L'accréditation des activités de certification des semences agricoles a commencé dans le cadre d'une expérience portant sur l'inspection des cultures. Les pays souhaitant y participer ont communiqué chaque année leurs résultats au Secrétariat. Des lignes directrices ont été élaborées. Après quelques années de bons résultats, l'expérience a été transformée en option permanente offerte aux Autorités nationales désignées. Les pays restent libres d'y recourir, ou non, selon leurs préférences nationales.

Dans un deuxième temps, une expérience a été lancée en 2000 sur l'accréditation de personnes/laboratoires privés pour les activités d'échantillonnage, d'étiquetage et d'essais de semences.

Une documentation de base est distribuée aux délégués du Système de l'OCDE pour les semences forestières au cours de la réunion :

- Des extraits des règles des Systèmes de certification des semences de l'OCDE concernant l'accréditation (Document de séance No.1).
- Les lignes directrices relatives à l'inspection des cultures [AGR/CA/S(98)32] et les lignes directrices concernant l'accréditation de l'échantillonnage (y compris l'étiquetage et la fermeture des emballages) et des essais de semences [AGR/CA/S(2000)30] sont également distribuées.

Les délégués conviennent que cette expérience pourrait intéresser le Système de l'OCDE pour les semences et les plants forestiers. Ils reviendront sur cette question à la prochaine réunion.

### 14.2 *Vergers à graines d'équivalent-clones de la France*

La délégation française informe la réunion de l'évolution technique en matière de gestion des « vergers à graines d'équivalent-clones F1 » mis en place pour le pin maritime. Ces vergers occupent une superficie totale de 180 hectares dans le Sud-ouest de la France.

La question de l'inclusion dans le Système de l'OCDE de ce type particulier de matériels de base a été examinée lors des précédentes réunions et les matériels ont été visités lors d'une journée technique sur le terrain en 1998 ; il a été convenu de réexaminer ultérieurement la question.

La France informe les participants que des essais comparatifs de ces vergers sont menés depuis deux ans en vue de modifier la classification de ces matériels qui seraient admis pour la production de matériels de reproduction certifiés de catégorie « testée ». Les travaux sont bien avancés et les perspectives de reclassification semblent favorables. Le futur plan de gestion et de production devrait en faire des « vergers à graines » ordinaires tels que définis dans le Système de l'OCDE, avec identification de chaque arbre du verger.

Compte tenu de cette évolution, la France retire sa demande de prise en considération particulière des vergers à graines d'équivalent-clones F1. La réunion prend note de cette information.

#### **14.3 Nomination du Vice-président**

Suivant la proposition de plusieurs pays, les participants décident à l'unanimité que M. Dale Simpson (Canada) assumera la fonction de Vice-président de la réunion du Système de l'OCDE pour le contrôle des matériels forestiers de reproduction.

#### **15. Date de la prochaine réunion**

Les participants examinent la question de la fréquence de la réunion des Autorités nationales désignées, qui de "biennale" pourrait devenir "annuelle". Jusqu'à présent la réunion se tenait en général tous les deux ans, sauf en 1995, 1996, 1997 et 1998, période pendant laquelle le Groupe s'est réuni chaque année pour préparer et amender le projet de nouveau Système.

Les participants s'accordent à reconnaître qu'il serait sans doute utile de tenir une réunion tous les ans une fois que la proposition de Système révisé aura été approuvée. Le Président propose de laisser en suspens la date de la prochaine réunion. Elle pourrait se tenir dans les six mois après l'approbation du nouveau Système et porter sur sa mise en œuvre, ou se tenir à l'automne 2002. Les participants approuvent cette proposition.

---

#### **16. Un hommage particulier et des remerciements** sont adressés aux anciens présidents :

- M. Morandini (Italie) participe à la réunion pour la dernière fois. Il a contribué au développement du Système adopté en 1967 et assuré pendant plus de 10 ans la présidence de la réunion biennale.
- M. Fletcher (Royaume-Uni), qui lui a succédé au début des années 90 et qui a assuré cette fonction jusqu'à la présente session, a présidé à l'élaboration du nouveau Système. Les participants lui adressent de chaleureux remerciements pour l'important travail qu'il a effectué afin de développer les activités du Système et plus particulièrement pour sa contribution au nouveau Système.

A chacun d'entre eux, les délégués adressent leurs meilleurs vœux de santé et leur souhaitent une heureuse retraite.



---

## 17. Visite technique en Allemagne

Une visite d'une journée a été organisée en collaboration avec l'Autorité désignée de l'Allemagne dans la forêt de Rhénanie-Palatinat (région de Kaiserslautern). Cette forêt, qui constitue la plus vaste surface boisée en continu du pays (8,300 km<sup>2</sup>), est gérée par l'État. Elle est constituée d'un mélange de feuillus (principalement hêtres, chênes et charmes) et de conifères (épicéas, pins sylvestres et pins Douglas). Les 27 participants ont visité plusieurs sites illustrant différents exemples de gestion forestière :

- Culture de chênes rouvres (*Quercus petraea*) dans une parcelle ravagée par une tornade avec mise en place de bouquets (petits placeaux) ;
- Régénération naturelle de pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) avec ou sans arbres d'abri, en association avec des feuillus ;
- Régénération naturelle de peuplements de hêtres ayant atteint une taille suffisante pour l'exploitation; interventions pour favoriser les essences nécessitant beaucoup de lumière ;
- Spécimens de pins Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) centenaires ;
- Peuplement porte-graines sélectionné de chênes (âgés de 264 ans) offrant un bois de grande valeur, projets de régénération.

Une description succincte des sites visités est distribuée aux délégués. La stratégie de gestion forestière est essentiellement axée sur la régénération naturelle en vue de maintenir la biodiversité et d'assurer un bois de qualité ; les aspects sociaux et le rapport coûts/avantages sont également évoqués. La politique d'éclaircissage (notamment la taille et les soins cultureux) vise à conserver dans la forêt des arbres d'espèces et d'âges très divers.

Les participants adressent à l'Allemagne de chaleureux remerciements pour cette visite très intéressante et instructive qui a donné lieu à des débats riches d'enseignements.

ANNEX

LIST OF PARTICIPANTS

OECD, Paris 3-5 October 2000

**ALLEMAGNE  
GERMANY**

Mr. Hinrichs THORSTEN  
B.M.L.  
Postfach 140270  
D-53107 BONN

Tel. (49.228) 5294287  
Fax (49.228) 5294318  
*E.mail: Thorsten.Hinrichs@bml.bund.de*

Prof. Dr. Hans J. MUHS  
Bundesforschungsanstalt  
f. Forst-u. Holzwirtschaft  
Institut für Forstgenetik  
Siekerlandstrasse 2  
D-22927 GROSSHANS DORF

Tel. 49.4102 6960  
Fax 49.4102 696200  
*E.mail: muhs@holz.uni-hamburg.de*

**AUTRICHE  
AUSTRIA**

Mrs. Ilse STROHSCHNEIDER  
Federal Forest Research Centre  
Forstliche Bundesversuchsanstalt  
Hauptstrasse 7  
A-1140 WIEN

Tel. 43 1 878.38 22.10  
Fax 43 1 878.38.22.50  
*E.mail: ilse.strohschneider@fbva.bmlf.gv.at*

**BELGIQUE  
BELGIUM**

Mr. A. BUXANT  
Ingénieur agronome  
Administration de la Qualité des  
Matières Premières et du Secteur végétal  
(Service Matériel de Reproduction)  
Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture-DG 4  
W.T.C. 3 - 6ème étage  
Boulevard Simon Bolivar, 30  
B-1000 BRUXELLES

Tel. 32.2.208 37 26  
Fax 32.2.208 37 16  
*E.mail: antoine.buxant@cmlag.fgov.be*

Prof. Dr. Alphonse NANSON  
Directeur  
Station de Recherches Forestières  
Avenue du Maréchal Juin 29  
B-5030 GEMBLOUX

Tel. 32.81.626.453  
Fax.32.81.61.57.27  
*E.mail: a.nanson@mrw.wallonie.be*

**CANADA  
Vice-Président /  
Vice-Chairman**

Mr. Dale SIMPSON  
Manager  
National Forest Genetic Resource Centre  
Natural Resources Canada  
Canadian Forest Service  
P.O. Box 4000  
Fredericton, NB E3B 5P7

Tel. 1.506.452.35.30  
Fax. 1.506.452.35.25  
*E.mail: dsimpson@nrca.gc.ca*

**ESPAGNE  
SPAIN**

Sr. Agustin PEREZ RODILLA  
Jefe Seccion Forestal  
Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentacion  
Subdireccion General de Semillas y Plantas de Vivero  
José Abascal, 4 - MADRID

Tel. (34)1 91.347.69.26  
Fax (34)1 91.594.27.68

Mr. Salustiano IGLESIAS SAUCE  
Jefe Seccion Comercializacion  
Material Genetico  
Gran Via S. Francisco No. 4  
28005 MADRID

Tel. (91).597.54.38  
Fax (91).597.68.57  
*E.mail: Salustiano.Iglesias@gvsf.mma.es*

**ETATS-UNIS  
UNITED STATES**

Mr. Robert KARRFALT  
National Tree Seed Laboratory  
USDA Forest Service  
Purdue University  
1159 Forestry Building  
West Lafayette, IN 47907-1159

Tel (1) 765.494.36.07 / 478.751.35.52  
Fax (1) 765.496.24.22 / 478.751.35.54  
*E.mail: rkarrfalt@fnr.purdue.edu*

Mr. Alonzo SIBERT  
Advisor for Agricultural Affairs  
US Mission to the OECD  
19, rue de Franqueville  
75016 PARIS

Tel (33) 1. 45 24 74 77  
Fax (33) 1. 45 24 74 80  
*E.mail: sibertAX@usoecd.org*

**FINLANDE  
FINLAND**

Mrs. Mari RUSANEN  
Senior Researcher  
Finnish Forest Research Institute  
Ministry of Agriculture and Forestry  
P.O. Box 18  
SF-01301 VANTAA

Tel. 358.9.85.70.55.42  
Fax 358.9.85.70.57.11  
*E.mail: mari.rusanen@metla.fi*

**FRANCE**

Mr. Bernard HEOIS  
Cemagref  
Domaine des Barres  
45290 NOGENT SUR VERNISSON

Tel. (33) 2.38.95.03.55  
Fax. (33) 2.38.95.03.46  
*E.mail: bernard.heois@cemagref.fr*

Mr. Pierre BOUILLON  
Ministère de l'Agriculture et  
de la Pêche  
Sous-direction de la Forêt  
Bureau de la Production Forestière  
19 avenue du Maine  
75732 PARIS Cedex 15

Tel. (33) 1.49.55.51.26  
Fax (33) 1.49.55.84.06  
*E.mail: pierre.bouillon@agriculture.gouv.fr*

<b>HONGRIE HUNGARY</b>	Dr. István BACH Forest Engineer, Head of Division National Institute for Agricultural Quality Control Division of Horticulture and Forestry Keleti Károly u. 24 H-1024 BUDAPEST	Tel. 36.1.2125.367 Fax 36.1.2125.367 <i>E.mail: bachi@ommi.hu</i>
	Mr. Gyula HOLDAMPF Deputy Director General and Regional Development Ministry of Agriculture Department of Forestry Kossuth Lajos tér 11 H-1860 BUDAPEST 55 - Pf 1	Tel. 36.1.301.40.25 Fax 36.1.301.46.78
<b>IRLANDE IRELAND</b>	Mr. Gerard CAHALANE Forestry Inspector Forest Service Department of the Marine and Natural Resources Leeson Lane DUBLIN 2	Tel. 353.1.619.93.84 Fax. 353.1.662.31.80 <i>E.mail: gerard.cahalane@marine.irlgov.ie</i>
<b>ITALIE ITALY</b>	Mr. Stefano ALLAVENA Director of Division Ministry of Agricultural and Forest Politics Via Carducci, 5 00187 ROMA	Tel. 39.06.48.24.765 Fax: 39.06.48.20.665 <i>E.mail: div05@corpoforestale.it</i>
	Mr. Ricardo MORANDINI Senior Scientific Advisor Istituto Sperimentale per la Selvicoltura Via delle Cascine 1 50144 FIRENZE	Tel. 39.055.353.021 Fax 39.055.362.034 <i>E.mail: issarfi@user.ats.it</i>
<b>MADAGASCAR MALAGASY</b>	Mme Lolona RAMAMONJISOA Dr. Ir. Forestier Chef Département Production Silo National des Graines Forestières (SNGF) B.P. 5091 101 ANTANANARIVO	Tel. 261.20.22.402.85 / 412.30 Fax. 261.20.22.412.41 <i>E.mail: silonagf@bow.dts.mg</i>
<b>NORVÈGE NORWAY</b>	Mr. Tore SKRØPPA Professor Norwegian Forest Research Institute Høgskoleveien 12 1432 AAS	Tel. 47 64 949067 / 9000 Fax 47 64 942980 <i>E.mail: tore.skroppa@nisk.no</i>

<b>PAYS-BAS NETHERLANDS</b>	Mr. Sven M.G. DE VRIES Alterra Green World Research Institute for Forestry and Nature Research Post box 47 6700 AA WAGENINGEN	Tel. 31.317.477.841 Fax 31.317.424.988 <i>E.mail: S.M.G.deVries@Alterra.wag-ur.nl</i>
<b>ROUMANIE ROMANIA</b>	Mme Maria MOISE Chercheur scientifique Institut de Recherches et Aménagement Forestier Dept. de Génétique et Amélioration des Arbres Sos. Stefanesti 128, sector 2, Oficine 11 72904 BUCAREST	Tel. 40.1.240.60.95 Fax. 40.1.240.68.45 <i>E.mail: icas@com.pcnnet.com</i>
	Mrs. Rodica UNGUREANU National Administration of Forests Régie Nationale des Forêts Boulevard Magheru, n° 31, Sector 1 BUCAREST	Tel. 40.1.659.20.20 Fax. 40.1.659.20.20/251
	Mrs. Angelica JUCAN Ministry of Waters, Forests and Environmental Protection Boulevard Libertalu, ur 14, Sector 5 BUCAREST	Tel.: 40.1.33.55.68.6 Fax.: 40.1.41.00.531 <i>E.mail: silvic@mappm.ro</i>
<b>SUÈDE SWEDEN Président / Chairman</b>	Dr. Lennart ACKZELL Principal Administrative Officer National Board of Forestry S-551 83 JÖNKÖPING	Tel. 46.36.155.706 Fax 46.36.166.170 <i>E.mail: lennart.ackzell@svo.se</i>
<b>SUISSE SWITZERLAND</b>	Mr. Ernst FÜRST Service de consultation pour les matériels forestiers de reproduction Direction fédérale des Forêts c/o WSL CH-8903 BIRMENS DORF	Tel. 41.1.739 22 67 Fax 41.1.739 22 15 <i>E.mail: ernst.fuerst@buwal.admin.ch</i>
<b>TURQUIE</b>	Mrs. Efe OZLEM Permanent Delegation of Turkey 9, rue Alfred Dehodencq 75116 PARIS	Tel. 33.1.42.88.50.02 Fax. 33.1.45.27.28.24 <i>E.mail: oecd haz@club-internet.fr</i>
<b>CE/EC</b>	Mr. Bruno FOLETTO Principal Administrator Commission des Communautés Européennes Division Santé et Protection des Consommateurs (SANCO) Unité E1 Plant Health rue de la Loi 56 1049 BRUXELLES	Tel. 00.32.2.2950.515 Fax. 00.32.2.2969.399 <i>E.mail: Bruno.Foletto@cec.eu.int</i>

**OBSERVER COUNTRY**

<b>RÉPUB. TCHÈQUE CZECH REPUBLIC</b>	Mr. Karel VANCURA Director of Forestry Development Dept Ministry of Agriculture Branch of Forest Management Tesnov 17 117 05 PRAHA	Tel. 420.2.21.81.23.57 Fax. 420.2.21.81.29.88 420.2.57.92.14.44 <i>E.mail: vancura@mze.cz</i>
<b>SLOVAQUIE SLOVAKIA</b>	Mr. Jan HOFFMAN Forest Division Ministry of Agriculture 12, Dobrovicova Street 81266 BRATISLAVA	Tel. 42.17.592.66.529 Fax. 42.17.592.66.752
	Mrs. Sonia FAZIKO Second Secretary Permanent Delegation of the Slovak Republic to the OECD 28, avenue d'Eylau 75016 PARIS	Tel.: 33.1.56.26.50.90 Fax: 33.1.56.26.50.92 <i>E.mail: oecd-sr@wanadoo.fr</i>

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES / INTERNATIONAL ORGANISATIONS**

<b>CPFUE</b>	Mr. Andrew GORDON Committee of Forest Nurseries in the EU 25 Kenton Drive Shrewsbury, SY2 6 TH ENGLAND	Tel. (44)1.1743.357.252 Fax: (44)1.1743.365.809 <i>E.mail: a.gordon@dial.pipex.com</i>
<b>OEPP/Eppo</b>	Mr. Andréi ORLINSKI Adjoint scientifique de l'OEPP 1, rue le Nôtre 75016 Paris - FRANCE	Tel. 33.1.45.20.78.09 Fax: 33.1.42.24.89.43 <i>E.mail: orlinski@epo.fr</i>
<b>FIS (Fédération internationale du commerce des semences)</b>	Mr. Juan-Carlos MARTINEZ FIS Chemin du reposoir 7 1260 Nyon - SUISSE	Tel. (41)223.654.420 Fax (41)223.654.421 <i>E.mail: fis@worldseed.org</i> <i>Internet: http://www.worldseed.org</i>
	Mr. Arie BOEVE Postbus 240 2770 AE Boskoop NETHERLANDS	Tel. 31.182.61.34.66 Fax. 31.182.61.13.73 <i>E.mail: boeveexp@euronet.nl</i>
<b>ISTA (International Seed Testing Association)</b>	Mrs. Claudine MULLER Directeur du Laboratoire de Recherche sur les Semences forestières 54280 Champenoux - FRANCE	Tel. 33.3.83.39.40.41 Fax. 33.3.83.39.40.69 <i>E.mail: Cmuller@nancy.inra.fr</i>

**IUFRO**  
 (International  
 of Union Forest  
 Research Organisations)

Prof. Dr. Hans J. MUHS  
 Chairman, Committee on Legislation  
 (see address above under GERMANY)

**BIAC**

Mrs. Dawn PARKS  
 Westvaco Forestry Center  
 Westvaco Corporation  
 Forest Resources Division  
 P.O. Box 1950  
 Summerville, SC 29484  
 UNITED STATES

Tel.: 1.843.851.4654  
 Fax.: 1.843.851.4602  
 E.mail: [dwparks@westvaco.com](mailto:dwparks@westvaco.com)

**SECRETARIAT DE L'OCDE / OECD SECRETARIAT**

**OCDE/OECD**  
 2, rue André Pascal  
 75775 Paris Cedex 16  
 FRANCE

Mr. Jean-Marie DEBOIS  
 Chef de la Section Codes et Systèmes Agricoles

Tel.: (33) 1. 45.24.95.48  
 Fax: (33) 1. 44.30.61.17  
 E.mail: [jean-marie.debois@oecd.org](mailto:jean-marie.debois@oecd.org)

Mr. Bertrand DAGALLIER  
 Administrateur, Section Codes et Systèmes Agricoles

Tel.: (33) 1.45.24.95.48  
 Fax: (33) 1. 44.30.61.17  
 E.mail: [bertrand.dagallier@oecd.org](mailto:bertrand.dagallier@oecd.org)

Mrs. Mary-Beth BOULCH  
 Assistant, Section Codes et Systèmes Agricoles

Tel.: (33) 1.45.24.78.26  
 Fax: (33) 1 44.30.61.17  
 E.mail: [mary-beth.boulch@oecd.org](mailto:mary-beth.boulch@oecd.org)

Mrs. Isabelle BRAUD  
 Secrétaire, Section Codes et Systèmes Agricoles

Tel.: (33) 1.45.24.95.13  
 Fax: (33) 1 44.30.61.17  
 E.mail: [isabelle.braud@oecd.org](mailto:isabelle.braud@oecd.org)